

Bulletin apicole n°77



Association pour le
développement de
l'apiculture en
Bourgogne-Franche-Comté

04/06/2021

Semaine 22

Le beau temps est arrivé ! Mais ...

Oui le soleil est enfin là depuis quelques jours mais les rendements ne sont malheureusement pas au rendez-vous.

Dans ce bulletin, nous aborderons le déroulé de cette saison apicole particulière. Nous vous proposons de répondre à un questionnaire afin de mieux cerner la situation.

Bonne nouvelle : l'arrêté de loque américain à Villeparois est levé !

La campagne varroa 2021 continue ! Place à ce 2^{ème} épisode estival où l'objectif est de suivre les niveaux d'infestation en varroa tout au long de la saison.

Plusieurs études récentes sont parues en lien avec les abeilles hygiéniques. Nous vous en avons fait un résumé.

Suite à l'étude sur la gestion des emplacements l'hiver dernier, nous vous proposons une synthèse des résultats en fin de bulletin.

Le dessin humoristique de l'abeille et de la grenouille du précédent bulletin, nous a été transmis par l'un de nos adhérents en plein désarroi. Il l'avait déniché sur internet et le partager nous semblait une évidence. Si vous avez apprécié ce trait d'esprit et ce style, sachez qu'il est le fruit du travail de Raphaël Tellier, apiculteur-dessinateur, également créateur d'étiquettes, dont voici les coordonnées.

Beestickers
VOS ÉTIQUETTES PERSONNALISÉES
f apibeestickers
beestickers@free.fr

LA CRÉATION AU SERVICE DES APICULTEURS
Étiquettes adhésives, Cartes de visite, Flyers, Logo, Charte graphique
Panneaux de signalétique, Bâche, Roll-up, Habillage véhicule ...

Respect des normes d'étiquetage de la DGCCRF suivant Le Règlement (UE) n°1169/2011
www.beestickers.org - 09.53.38.97.84

SOMMAIRE

- ❖ Déroulé de la saison apicole
- ❖ Loque Américaine
- ❖ Campagne varroa : été 2021
- ❖ Abeilles hygiéniques : avantages et inconvénients
- ❖ Gestion des emplacements : difficultés et solutions





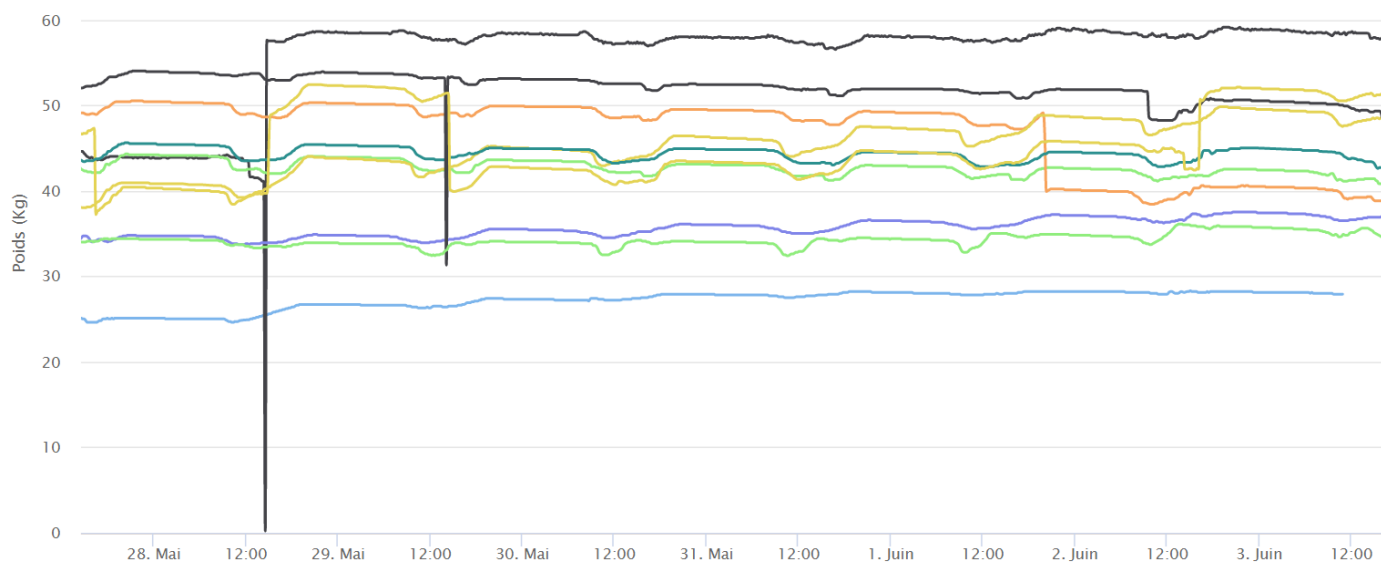
Déroulé de la saison apicole

Si depuis une semaine le soleil est revenu et que les abeilles sortent de nouveau, la bise a également donné et l'amélioration attendue n'est pas au rendez-vous. Les poids des balances restent stables pour la grande majorité des secteurs étudiés en Bourgogne-Franche-Comté.

Les légères prises de poids qui ont commencé à se manifester très timidement, s'accompagnent de constats d'amassage de pollen, de relance de ponte, mais de peu de nectar. La vigilance est de mise.

Parmi ceux ayant eu la chance d'avoir quelques rentrées de nectar, certains ont fait le choix de ne pas récolter pour laisser ces réserves aux colonies et anticiper une éventuelle absence de ressources. Pour les autres, certains doivent nourrir puisqu'il n'y a pas de réserves dans les corps.

Ce bilan du mois de mai est identique à celui du mois d'avril : catastrophique. Seuls certains secteurs auront pu bénéficier d'une petite récolte d'une dizaine de kilo tout au plus.



Calamités agricoles

Les témoignages de terrain sur le déroulement de cette première partie de saison ont amené l'ADA BFC à solliciter les aides calamités agricoles pour l'ensemble de la grande région. Trop tôt, trop tard, après avoir repoussé cette démarche, il est apparu que les chances de sauver la saison s'amenuisent de jour en jour. Début juin, toujours rien ou trop peu pour envisager une sortie honorable de cette année 2021.

Bilan mi saison

L'ADA BFC a reçu de nombreux appels de demandes d'informations sur la situation générale et les stratégies à mettre en œuvre. Si cela nous a permis d'appréhender la situation, il est important de disposer d'une plus grande contribution pour la cerner plus précisément.

Nous vous soumettons un questionnaire très rapide de douze questions que vous pouvez remplir en ligne.

Pour accéder au questionnaire : [cliquer ici](#)



Levé d'arrêté de Loque américaine

L'**arrêté** de mise sous surveillance de ruchers suite à la déclaration d'un foyer de loque américaine à Villeparois est **levé depuis le 31 mai 2021**.



Campagne varroa 2021 : été

Comme l'an dernier l'objectif est de suivre l'évolution de l'infestation en varroa au cours de la saison sur la grande région.

Ainsi, nous vous proposons de réaliser des prélèvements en autonomie ou non sur vos ruches pour ce 2ème épisode estival **entre le 21 juin et le 2 juillet**.

Vous avez des questions ? Des doutes ? Besoin d'aide pour réaliser les prélèvements ?

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou pour vous faire accompagner dans les démarches.

N'oubliez pas, nous avons besoin d'un maximum de participations afin d'obtenir des données représentatives pour notre grande région ! C'est une opportunité de bénéficier de données techniques sanitaires personnalisées sur votre exploitation.

Les résultats (VP/100 abeilles) seront mis en relation avec les pratiques apicoles appliquées et permettront de dresser un bilan de l'efficacité des modalités de traitement et d'améliorer les stratégies de luttes.

Pour rappel, Chaque apiculteur participant réalise des prélèvements d'abeilles dans au moins 2 ruchers composés de 20 ruches minimum.

10 colonies par rucher doivent être prélevées (40g d'abeilles) pour avoir une bonne estimation de l'infestation moyenne.

Vous pouvez aussi dès à présent consulter la page internet dédiée à la campagne varroa 2021 en cliquant [ICI](#). Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour participer à cette campagne.

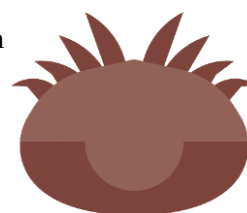




Abeilles hygiéniques : avantages & inconvénients

Mais comment font ces abeilles pour détecter le parasite caché dans les alvéoles ?

Pour y répondre, des chercheurs ont analysé et comparé des alvéoles parasitées et non parasitées par le Varroa. Ils ont pu identifier six molécules spécifiques dans les alvéoles parasitées qui n'avaient jamais été décrites chez les abeilles. Ils ont alors synthétisé ces molécules et effectué différents tests comportementaux pour savoir si ce cocktail de molécules déclenchait bien le comportement hygiénique des abeilles.



Les résultats montrent que les colonies les plus hygiéniques ont la plus forte réaction face aux alvéoles contenant le cocktail de molécules. Dans les colonies, les abeilles ont différents rôles et fonctions, et seule une partie d'entre elles ont ce comportement hygiénique de nettoyage des alvéoles. Dans un dernier test, les scientifiques ont comparé le comportement des abeilles hygiéniques et des abeilles non-hygiéniques face au cocktail de molécules. Résultat : si toutes les abeilles sont capables de détecter les molécules au niveau de leurs antennes, seules les abeilles hygiéniques vont pouvoir intégrer les informations au niveau central dans le cerveau et ainsi adopter un comportement de nettoyage des alvéoles contaminées.

La découverte de ce cocktail de molécules spécifique aux alvéoles contaminées par *Varroa destructor* ouvre de nouvelles perspectives pour les apiculteurs dans la lutte contre ce parasite. Cela leur permettrait de pouvoir repérer et sélectionner les colonies qui seront plus résistantes face au parasite en étudiant leur réaction face au cocktail de molécules. INRAE et l'Université d'Otago ont déposé un brevet sur ces molécules et leur application. Des recherches sont actuellement en cours pour développer des tests fiables et utilisables par les apiculteurs pour sélectionner les colonies résistantes à *Varroa destructor*. (Source : INRAE)

Le talon d'Achille du VSH

Parmi les virus transmis par le varroa, le virus aux ailes déformées est extrêmement virulent induisant une augmentation de la mortalité des abeilles. Le varroa utilise le couvain pour pouvoir se reproduire et c'est dans ces cellules de larves et de nymphes que les chercheurs ont constaté que le virus aux ailes déformées y était particulièrement présent.

Ces abeilles VSH sont un fort atout pour les colonies, comme l'a démontré l'INRAE, mais elles présentent également un inconvénient majeur d'après une étude américaine. En effet, elles sont enclines au cannibalisme pour nettoyer les cellules infectées en varroa. Cependant, les larves et les nymphes sont potentiellement infectées par le virus aux ailes déformées impliquant sa transmission aux abeilles hygiéniques. Le virus est alors transmis d'abeilles en abeilles par trophallaxie permettant sa circulation sans présence du parasite.

En dépit des bénéfices du comportement hygiéniques des abeilles, il est possible qu'une forte présence et activité des abeilles VSH augmente la transmission du virus aux ailes déformées par cannibalisme et par trophallaxie. (Source : F.Posada-Florez & al., 2021)

Avril 2021

« GESTION DES EMPLACEMENTS : DIFFICULTÉS & SOLUTIONS »

Contexte & méthode



L'apiculture connaît un certain engouement depuis quelques années et, il devient de plus en plus difficile de trouver de nouveaux emplacements répondant aux besoins des colonies.

Certains territoires tendent à se saturer en nombres de ruches et cela engendre différentes difficultés.

Suite à plusieurs retours et témoignages, l'ADA BFC s'est intéressée à cette problématique des emplacements de ruches. Elle a souhaité identifier ces difficultés en récoltant des données par le biais de témoignages d'apiculteurs.

Deux modalités de recueil de données :

- ◆ Questionnaire portant sur les critères d'un emplacement, la saturation de ruches du secteur et ses éventuels impacts. (11 participants)
- ◆ Réunions entre apiculteurs sur les secteurs pilotes* pour récolter davantage de données sur la problématique et échanger ensemble sur les difficultés et les leviers possibles à mettre en place. (19 participants)

*secteurs pilotes : Besançon et ses alentours, le Nord de l'Yonne et Dole.

Quelles sont les difficultés liées aux emplacements ? Quelles sont les solutions envisageables ?

Les difficultés liées aux ressources : nectar, pollen & eau



Le manque de ressources (mellifères, pollinifères) est une grande préoccupation : les rendements diminuent et sont hétérogènes. Les miellées sont de plus en plus courtes et les saisons sont bouleversées. Selon les apiculteurs, les haies disparaissent et les forêts se meurent devenant peu productives pour les abeilles.

L'urbanisation, le réchauffement climatique, certaines pratiques agricoles et bien d'autres causes tendent à réduire les zones mellifères impliquant sur certains secteurs une surpopulation de ruches.

La ressource en eau se raréfie. Les abeilles ont besoin d'eau pour leur métabolisme et pour refroidir la ruche. Ainsi, de plus en plus d'apiculteurs sont obligés de mettre en place des abreuvoirs quand il n'y a pas de point d'eau à proximité.

Cependant, l'approvisionnement en eau rajoute du travail supplémentaire souvent fastidieux et physique.

Les apiculteurs évaluent la surpopulation par observations. Il n'existe pas de littérature scientifique sur ce sujet.

Elle est particulièrement problématique lorsque les miellées sont faibles ou nulles.



Les critères d'un emplacement

- ◆ La disponibilité des ressources mellifères et cultivées dans le rayon de butinage de 3 km
- ◆ La facilité d'accès à l'emplacement
- ◆ L'exposition au soleil et au vent
- ◆ La proximité de l'eau
- ◆ La distance depuis son domicile
- ◆ Le bon relationnel avec le propriétaire de terrain
- ◆ La présence d'habitations ou d'apiculteurs
- ◆ Le respect du cahier des charges pour un apiculteur bio

Les difficultés liées aux relations sociales

Avec le voisinage :

Des apiculteurs rencontrent régulièrement des conflits avec des habitants possédant des piscines car les abeilles s'y abreuvent. Elles vont également boire dans les gamelles pour chiens ou les abreuvoirs à vaches ou à chevaux.

Entre locaux et transhumants :



Certains apiculteurs n'hésitent pas à effectuer de longs trajets pour produire des miels mono-floraux ou tout simplement pour subvenir aux besoins de colonies. Ces transhumances rendent plusieurs territoires saturés en ruches selon les locaux, impliquant un partage des ressources.

Certains apiculteurs se sentent envahir et voient des ruchers volumineux s'implanter près des leurs, parfois sans autorisation et sans discussion avec l'apiculteur déjà en place.

Dans le secteur pilote de l'Yonne, 1 ruche sur 3 provient de l'extérieur lors de la miellée d'acacia.

Entre anciens et nouveaux installés :

Peu d'exploitations sont transmises, obligeant les nouveaux installés de créer leur exploitation. Ces jeunes apiculteurs s'installent ainsi sur des secteurs parfois déjà occupés ce qui augmente progressivement le nombre de ruches et mène à la saturation.

Ces conflits entre apiculteurs sont le résultat d'une diversité de stratégies d'exploitations.

Les autres difficultés

Parasites et maladies : L'augmentation de la concentration de cheptels entraîne un accroissement des risques sanitaires.

Comportement des colonies : En cas de disette, la surpopulation peut entraîner un comportement de pillage et d'agressivité, rendant le travail inconfortable et à risque.

Biodiversité : Par manque de ressources, les pollinisateurs entrent potentiellement en compétition ce qui préoccupe les apiculteurs.



Génétique : L'arrivée de nouveaux cheptels est une source de perturbations des démarches de sélection génétique locale.

Les solutions envisageables recensées

Ressources : Augmenter les ressources grâce aux acteurs du territoire.



Soutien financier : Subventionner les apiculteurs pour les inciter à placer des ruches sur certains secteurs.

Communication & concertation : Créer un guide de bonne conduite et sensibiliser le grand public à l'apiculture.

Politique apicole : Promouvoir les miels toutes fleurs pour favoriser la sédentarisation, sensibiliser les porteurs de projets à la saturation, revoir les stratégies des exploitations.



Réglementation & recensement : Modifier la déclaration de ruches à l'échelle de la commune, déclarer les transhumances pour identifier les flux de ruches, etc.

Nos recommandations

- ◆ **Demander** l'autorisation au propriétaire avant l'implantation d'un rucher
- ◆ **Apposer** son numéro de téléphone et le numéro d'apiculteur dans son rucher
- ◆ **Mettre en place** des abreuvoirs en début de saison si l'eau n'est pas disponible
- ◆ **Eviter** de s'implanter près des ruchers voisins
- ◆ **Communiquer** avec les apiculteurs du secteur

CONTACT

Aurélie Baisnée
Mail : aurelie.baisnee@adabfc.adafrance.org
Tél : 06 24 59 23 16



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

